

Trois questions à...



... **Michel Ferrero**, président du Snes depuis 2009. Il est candidat à sa propre succession pour le prochain mandat 2011-2014.

Face au Risque. Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est le Snes ?

Michel Ferrero. Le Snes est le Syndicat national des entreprises de sécurité. Il est né en 1992 de la fusion de deux syndicats. Il compte 150 adhérents et représente 25 % du poids économique du secteur (environ 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires) et 40 000 salariés. C'est la première organisation patronale de la surveillance humaine avec des entreprises adhérentes de toutes tailles représentées au sein du conseil d'administration par trois collèges (grandes entreprises, entreprises de taille moyenne et petites entreprises) venant de tous les horizons, y compris l'Outre-Mer. Nous représentons donc la sécurité humaine dans toute sa diversité. Notre responsabilité, en tant que première organisation patronale, nous conduit à être les bâtisseurs du présent et de l'avenir, à tirer la profession vers le haut et à donner à toutes les entreprises les moyens de réussir et d'adopter des bonnes pratiques.

Justement, quelles garanties le Snes donne-t-il aux donneurs d'ordre ?

M. F. Depuis plusieurs années, nous avons entrepris un travail en profondeur pour redonner au métier la place qu'il aurait toujours dû avoir, c'est-à-dire du côté de la qualité. Plutôt que, comme certains le suggèrent, faire en sorte que des entreprises disparaissent, nous voulons les faire

revenir vers les bonnes pratiques, les aider et les accompagner. C'est plus que jamais d'actualité à un moment où, avec la mise en place du Cnaps, le Conseil national des activités privées de sécurité, elles en ont particulièrement besoin. En agissant ainsi, nous contribuons à la réussite du Cnaps que nous désirons ardemment.

Pour cela, nous avons créé des outils tels que les chartes d'achats responsables signées avec les donneurs d'ordre comme la SNCF, notre charte professionnelle et le code de déontologie de la sécurité privée que les adhérents s'obligent à respecter, la certification ASC Qualisécurité. C'est le « Label Snes » qui garantit l'application de toutes les bonnes pratiques sociales, réglementaires, éthiques, qualitatives et professionnelles d'une entreprise adhérente. Nous sommes aussi les seuls à communiquer précisément sur les coûts de revient des prestations pour mieux expliquer les prix et combattre ceux anormalement bas.

Nous avons des discussions régulières avec les donneurs d'ordre et leurs associations, telles que l'Agora des directeurs sécurité, le CDSE ou l'Arseg. En tant que professionnels, nous devons être apporteurs d'idées à nos clients, leur proposer de nouvelles solutions pour leur permettre de gérer leurs risques de manière performante.

Quels sont les chantiers actuels et futurs ?

M. F. Il y a, bien évidemment la mise en place du Cnaps. On a pu penser, par nos positions fermes, offensives, que nous étions réticents. C'est tout le contraire ! Nous en revendiquons même l'idée car force est de constater (voir sur le site Internet du Snes) que tout ce que nous avons demandé depuis mars 2009 a été repris à plus

de 90 % pour la création du Cnaps. Mais, nous voulons que sa mise en œuvre se fasse intelligemment pour éviter que ce soit un coup d'épée dans l'eau. C'est une occasion unique, la première fois qu'une loi sur les entreprises privées de sécurité n'est pas la conséquence d'un incident dramatique, comme ce fut le cas en 1983. Comme nous l'avons fait seuls, sans l'appui d'autres organisations patronales, aidés par nos amis du GPMSE et du CDPS, après de longs combats à l'Assemblée Nationale et au Sénat, nous avons obtenu que les organisations patronales en tant que telles, fassent partie du Cnaps. Nous demandons maintenant que la redevance pour le fonctionnement du Cnaps soit clairement indiquée dans la facture des prestataires, de la même manière que la taxe écologique. Que son montant fasse l'objet d'un véritable débat. Il est hors de question que notre organisation accepte de financer la totalité de ce conseil. C'est au ministère de l'Intérieur de contribuer aussi pour partie au financement du budget Cnaps. De même, nous voudrions qu'une fois pour toute, il tranche et décide que la sécurité incendie fait bien partie de la Loi de 1983.

Grande avancée, le Snes a déjà obtenu que la profession soit représentée directement au sein du Cnaps par ses organisations professionnelles représentatives y compris pour la sécurité électronique dans sa composante télé-surveillance.

Si nous voulons réussir cette réforme fondamentale, il faut oser conseiller l'État et le faire profiter d'expériences qui ont déjà fait leurs preuves. ■

Propos recueillis par
David Kapp